

**Professeur Ordinaire Abbé Louis MPALA Mbabula**  
**Université de Lubumbashi**  
**[louismpala.com](http://louismpala.com)**

**STRATEGIES ET PHILOSOPHIE DE LA  
SANCTION POUR SAUVERGARDER  
L'ENVIRONNEMENT**

**Communication présentée à Kinshasa le 09  
décembre 2021 (Université USAKIN) lors de la  
journée Mondiale de Philosophie**

## Introduction

Je me présente devant vous comme un Chercheur égaré dans la forêt des problèmes environnementaux.

Je me suis assis sous un arbre pensant trouver des réponses ou des solutions aux problèmes environnementaux. Dans cette forêt, un vent rythmé de la chanson de Tiken Jah Fakoli, reggaeman ivoirien, a percuté mes oreilles :

J'ai consulté la mer  
 Savoir pourquoi elle rejetait tout  
 Elle m'a dit rien ne m'appartient cela vient de chez vous  
 J'ai consulté les rivières  
 Savoir pourquoi cette fade couleur  
 Elles m'ont dit pas responsable de leur triste malheur  
 Elles m'ont dit que ce n'était pas le bon chemin  
 Mais qu'elles n'y étaient pour rien

On vit au jour le jour  
 Sans se soucier du lendemain  
 Je veux laisser quelque chose après moi  
 On construit à grand pas  
 Sans savoir où l'on va  
 ...

J'ai consulté le désert  
 Pour savoir ce qu'il en pensait  
 J'ai peur pour la nature auriez-vous de bonnes nouvelles  
 J'ai consulté les étoiles  
 Savoir si on s'est pas trompé  
 On a peur pour la nature auriez-vous de bonnes nouvelles  
 Elles m'ont dit que ce n'était pas le bon chemin  
 Mais qu'elles n'y étaient pour rien

On vit au jour le jour  
 Sans se soucier du lendemain  
 Je veux laisser quelque chose après moi  
 On construit à grand pas  
 Sans savoir où l'on va <sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Tiken Jah Fakoly - Ecologie Lyrics

:

De cette chanson j'ai appris tant de choses.

Ainsi, après lui, je parlerai en deux temps forts. Le premier sera celui des Stratégies forgées par les femmes et hommes de bonne foi et de bonne volonté pour sauver la planète ou assainir l'environnement. Le second plaidera pour la Philosophie de la sanction.

---

## 1. STRATÉGIES DE SENSIBILISATION POUR SAUVEGARDER L'ENVIRONNEMENT

Plusieurs Journées scientifiques,

Plusieurs colloques et Congrès ont été organisés pour proposer des stratégies afin de sauvegarder l'environnement.

Plusieurs chercheurs ont prononcé des oracles.

Tous ont dit : « Faisons attention !

Notre demeure est en péril ».

J'ai entendu **Bavon N'sa MPUTU ELIMA**. Pour lui, la République Démocratique du Congo est non seulement un scandale géologique, mais aussi un scandale environnemental, sanctuaire écologique et foie de l'Humanité puisque se trouvant au cœur de l'Afrique.

Il affirme que « les problèmes environnementaux dans notre pays se posent beaucoup plus en termes de destruction des principaux biomes (écosystèmes) que sont : «

- Les eaux, les forêts et les sols, lesquels devraient pourtant coexister harmonieusement dans un même système ;
  - Le recours à certaines pratiques aussi bien traditionnelles que modernes »<sup>2</sup>.
- Toutes ces contraintes, dit-il, provoquent le déséquilibre environnemental.

Il cite des enjeux et des défis de plusieurs ordres, à la fois structurel, institutionnel, technique et autres dont : «

---

<sup>2</sup> B. N'SA MPUTU Elim, « La politique de la communication environnementale en République Démocratique du Congo. Etat des lieux et perspectives », dans H. MBIYE Lumbala (dir), *Stratégies de communication environnementale en République Démocratique du Congo*, Université Catholique du Congo, 2015, p. 17(13-23)

- La promotion d'un cadre légal cohérent pour les questions environnementales (...)
- La promotion de l'assainissement et de l'environnement physique par une approche de gestion efficace et rationnelle des déchets et ordures, (...) »<sup>3</sup>.

Par ailleurs, il pense que la **communication environnementale** pourra « faciliter la mobilisation communautaire, la sensibilisation en vue de l'adhésion, l'appropriation et l'utilisation de services et programmes environnementaux, du changement social et comportemental de nos populations »<sup>4</sup>.

Il est très optimiste et ne voit pas que cela a été fait et que Rien n'a changé.

### **Que faut-il faire ? Que la sanction soit faite !**

Son Ministère, nous renseigne-t-il, a réalisé certaines actions :

« La mise en place du centre national d'information environnementale (CNIE) (...) »<sup>5</sup>. Et après ces actions, qu'advient-il ? Rien n'a changé. Que faut-il ? **Que la sanction soit faite !**

Il n'a pas manqué, de bonne foi, de proposer les perspectives d'avenir.

Est-il encore au Ministère de l'Environnement, conservation de la Nature et Tourisme ? **A quoi sert ce Ministère sans sanction ?**

**Lambert Mende Omalanga**, lui qui ne manque pas d'occasion pour s'exprimer, préconisa l'**Ecocitoyenneté** qui « renvoie au comportement du citoyen vis-à-vis de la nature (...) [et qui] appelle nécessairement l'écoresponsabilité [qui n'est rien d'autre que] la prise de conscience de l'impact

---

<sup>3</sup> *Ibidem*, p.18.

<sup>4</sup> *Ibidem*, p.20.

<sup>5</sup> *Ibidem*, p.22.

de l'environnement sur l'existence de l'homme, qui de fait décide d'adopter une attitude de préservation de l'environnement »<sup>6</sup>.

Question : Monsieur Lambert Mende, qui n'a pas encore pris conscience de l'impact de l'environnement sur l'existence de l'homme ? Pourquoi n'avons-nous pas un **comportement d'écocitoyenneté et d'écoresponsabilité** après tant des campagnes de sensibilisation, d'information et de formation ? Pourquoi notre Congo n'est-elle pas « un vivier de la nouvelle citoyenneté et de la classe moyenne, et (...) une Puissance énergétique et environnementale » ?<sup>7</sup> Puisque Rien n'a changé, que faire ? **Que la sanction soit faite !**

**Maker Mwangu Famba** a préconisé **l'apprentissage écologique à l'école**. Cet apprentissage sera axé sur **les objectifs pédagogiques spécifiques des compétences** à faire acquérir aux élèves : «

- Faire acquérir les connaissances du savoir en relation avec la nature, l'écologie, les relations de l'homme avec ces éléments ;
- Faire intérioriser et pratiquer les attitudes du savoir-vivre et comportements dignes envers la nature et l'environnement : être ami de la nature, acquis à la protection et à celle de l'environnement ;
- Faire acquérir et pratiquer les capacités du savoir-faire et agir en matière du comportement écologique responsable : capacité d'empêcher la destruction de la nature et de l'environnement, d'en protéger et d'en développer la qualité pour améliorer le bien-être de tous et de toutes »<sup>8</sup>.

Mais sa conclusion a beaucoup retenu mon attention : « L'éducation écologique à l'école ne peut avoir les effets positifs que si elle est prolongée dans

---

<sup>6</sup> L. MENDE Omalanga, « Ecocitoyenneté et la nouvelle citoyenneté », dans H. MBIYE Lumbala (dir), *op.cit.*, p.26 (26-32)

<sup>7</sup> *Ibidem*, p.28.

<sup>8</sup> M. MWANGU Famba, « L'apprentissage écologique à l'école », dans H. MBIYE Lumbala (dir), *op.cit.*, p.37-38 (33-38).

les pratiques observées par les élèves en famille, dans leur milieu de vie, dans la société »<sup>9</sup>.

Cet apprentissage écologique à l'école existe, et souvent la famille, le milieu de vie et la société ne sont pas des modèles écologiques.

Ainsi du côté des élèves, Rien n'a changé. Que faire ? **Que la sanction soit faite !**

**Marie-Thérèse Olenga** s'époumona pour prendre des initiatives au sein du Gouvernement provincial pour l'assainissement de la ville de Kinshasa. Elle mit en place la Stratégie d'assainissement de la ville de Kinshasa notamment en vue d'une gestion intégrée des déchets qui se déclina en 8 axes dont « l'assainissement primaire (balayage, désensablement, désherbage et raclage) (...) ; le recyclage et la valorisation des déchets solides ; l'évacuation des excréments humains ; le curage des ouvrages de drainage et des rivières ; la lutte anti-vectorielle se résumant par les 3D., à savoir la désinfection, la désinsectisation, la dératisation ; le reboisement ; l'aménagement et l'embellissement des espaces, places et artères publiques »<sup>10</sup>.

Madame, vos initiatives sont louables. Et sur le terrain, que se passe-t-il ? Rien n'a changé. Que faire ? **Que la sanction soit faite !**

Je sais que vous avez des contraintes.

Je me tourne vers le philosophe herméneute et écologiste de l'Université Catholique du Congo (UCC), j'ai cité le **Professeur Jean Onaotsho**. Il plaide pour une **socialisation écologique**. Il a l'ambition d'inculquer « une culture verte » à tous les citoyens. Quelle ambition, cher Professeur ! Par quels mécanismes y arrivera-t-on ? Il préconise **la communication écoresponsable**.

---

<sup>9</sup>*Ibidem*, p.38.

<sup>10</sup> M.-T. OLENGA, « Problèmes environnementaux à Kinshasa : Contraintes, défis et pistes de solution », dans H. MBIYE Lumbala (dir), *op.cit.*, p.8.

Celle-ci, pense-t-il, pourra entraîner **l'éco-socialisation**. Bref, il s'agit de **l'éco-socialisation au travers de l'éco-communication**.

Pour lui, l'on doit « relever le défi écologique moderne par la transmission, la promotion des valeurs et des normes qu'une nouvelle forme de socialisation peut aider à faire intérioriser (...). En effet, poursuit-il, le problème écologique ne peut être résolu que si l'homme adopte une nouvelle manière d'habiter le monde, celle qui substitue l'agression par la protection et le respect dus à la nature. Cette nouvelle manière d'habiter le monde s'acquiert efficacement par l'éducation aux valeurs et normes correspondantes, c'est-à-dire par une socialisation écologique »<sup>11</sup>. C'est bien dit et nous avons toujours entendu dire qu'il nous faut adopter une nouvelle manière d'habiter le monde en protégeant et en respectant la nature. **Et pourtant, Rien n'a changé quant à ce.**

Est-ce la socialisation écologique qui changera la donne ? En quoi consiste-t-elle ? Selon vous, la socialisation se fonde sur le principe « selon lequel une vie sociale, une communauté de vie, un ordre social, quel qu'il soit, dans une collectivité n'est possible que si ses membres partagent des valeurs et des normes qui encouragent, promeuvent, exaltent un mode de vie, une manière d'être ou d'agir et en découragent, décrient, proscrivent et *blâment* d'autres, plaçant l'idéal dans le premier et la déchéance dans le second »<sup>12</sup>. Comme c'est intéressant ! Et vous soupirez en ces termes : « L'intériorisation constitue le *point focal* du processus de socialisation qui, au fond, opère par *deux actes* : faire connaître ou acquérir des connaissances et provoquer un attachement affectif aux valeurs et normes désirées au point de pouvoir les défendre et veiller à leur application »<sup>13</sup>. D'accord avec vous, mais au lieu de deux actes, il convient d'y ajouter la **sanction, pont** entre Intériorisation et application pour bien adhérer et se

---

<sup>11</sup> J. ONAOTSHO, « Pour une socialisation écologique », dans H. MBIYE Lumbala (dir), *op.cit.*, p.55-56 (51-66).

<sup>12</sup> *Ibidem*, p.56.

<sup>13</sup> *Ibidem*, p.57.

conformer « aux manières d'être et d'agir »<sup>14</sup>, propres au groupe d'appartenance. **L'impératif écologique** se conjugue au présent et au futur avec **l'impératif de la sanction**.

Puisque l'éco-socialisation vise la création d'une éco-culture, nous aurons comme acteurs ou mieux AUTEURS de cette socialisation, et là je suis d'accord avec vous, « avant tout [les] politiques, [les] gouvernants et [les] opposants qui doivent faire valoir et adopter aux citoyens un style de vie responsable de leur avenir, partant de celui de leurs descendants, donc de l'humanité et de la vie sur terre »<sup>15</sup>. Je sais qu'il cite la famille ou les parents, les écoles ou les enseignants que nous sommes, y compris tout passant sur cette terre, dois-je ajouter. Et si chacun de nous « s'en moquait », **il mériterait une sanction**. Malheureusement, nous semblons nous éloigner de **l'Etat de droit (projet politique)** qui, petit à petit, voulait avoir pour béquilles la sanction. *Purtropo !* s'exclamerait un Italien. C'est ici que j'attends la voix de Karl Max dans sa III<sup>ème</sup> Thèse sur Feuerbach : « La doctrine matérialiste qui veut que les hommes soient des produits des circonstances et de l'éducation, que, par conséquent, des hommes transformés soient des produits d'autres circonstances et d'une éducation modifiée, oublie que ce sont précisément les hommes qui transforment les circonstances et que l'éducateur a lui-même besoin d'être éduqué...

La coïncidence du changement des circonstances et de l'activité humaine ou auto-changement ne peut être considérée et comprise rationnellement qu'en tant que pratique révolutionnaire »<sup>16</sup>.

---

<sup>14</sup> *Ibidem*, p.57.

<sup>15</sup> *Ibidem*, p.61.

<sup>16</sup> K. MARX, « Thèses sur Feuerbach, IIIème Thèse »[en ligne]

<https://www.marxists.org/francais/marx/works/1845/00/kmfe18450001.htm> (page consultée le 8/8/2021).

**La sanction, à mon humble avis, relève de la pratique révolutionnaire** pour élever notre « quotient écologique »<sup>17</sup>.

**La communication d'éco-responsable pour une éco-socialisation** se fait dans nos familles, les médias, par les politiques, les leaders d'opinions, les institutions scolaires, professionnelles et Universitaires, les sociétés civiles éthiques, les opérateurs économiques et culturels, mais sur le terrain le constat est amer : **Rien n'a changé. Que faut-il faire ? Que la sanction soit faite !**

**Joseph Baambe a Mbayo**, quant à lui, se trouvant devant les obstacles au changement de comportement environnemental à Kinshasa, propose **un apprentissage expérientiel**. Qu'est-ce à dire ? Déçu par les affiches, les émissions TV et radiofusion ou les campagnes par messages ne produisant aucun changement comportemental en matière d'environnement, il trouve opportun d'appliquer un **apprentissage expérientiel** faisant appel à des activités réelles comme « excursions, expériences, jeu, construction, jeux de rôle, sondages, maquettes, observation sur le champs, simulation, visualisation [afin de favoriser] la prise de conscience des citoyens, [de construire] leurs compétences et [de faciliter] l'enseignement de concepts complexes »<sup>18</sup>. Quel beau projet ! Et il en donne des étapes à parcourir : **la prise de conscience, prendre conscience de l'impact des activités humaines sur l'environnement, la connaissance** (connaître son milieu de vie et comprendre les concepts de base de l'écologie : communauté vivante, interdépendance, adaptation, énergie, cycles, changement...), **l'état d'esprit** (développer le sens de responsabilité à l'égard de l'environnement et la motivation à agir en sa valeur), **la compétence** (Développer les habilités à résoudre les problèmes environnementaux), **la participation**

---

<sup>17</sup> J. ONAOTSHO, *art.cit.*, p.64.

<sup>18</sup> J. BAAMBE a MBOYO, « Stratégies de communication pour le changement de comportement en matière d'environnement », dans H. MBIYE Lumbala (dir), *op.cit.*, p.74-75 (67-75).

(adopter des conduites personnelles en accord avec les connaissances, compétences et valeurs »<sup>19</sup>.

Les stratégies cogitées et proposées montrent le souci humain de trouver les voies de sortie.

Cependant, nous pensons **qu'il est souhaitable qu'elles soient suivies d'une SANCTION.**

---

<sup>19</sup>*Ibidem*

## 2. POUR UNE PHILOSOPHIE DE LA SANCTION

### 2.1. Quelques considérations sur la sanction

Concept polysémique, la sanction tire son origine du latin **SANCIRE** signifiant « rendre sacré » (**SACER**). Ainsi du **SAC**, aura-t-on des mots comme sacrement, serment, sacrifice, sacrilège, sainteté, sanctuaire, sanctifier<sup>20</sup>.

De ce qui précède, on saura dire que la **SANCTION** est « l'acte par lequel on établit une loi ou un traité de manière irrévocable. Elle est une consécration, une manière de rendre un texte obligatoire »<sup>21</sup>. De ce fait, l'on saura dire que « sanctionner, c'est rendre sacré, donner autorité à une loi qui peut toujours être bafouée »<sup>22</sup>.

C'est plus tardivement que **SANCTION** sera considérée « soit comme une punition, soit comme une récompense »<sup>23</sup>.

Ceci étant, dans ma communication, j'entends par **SANCTION** « la réaction prévisible d'une personne juridiquement responsable, ou d'une instance légitime, à un comportement qui porte atteinte aux normes, aux valeurs ou aux personnes d'un groupe constitué »<sup>24</sup>.

Certains concepts lui sont proches. **L'EXPIATION** est une « sanction résolument tournée vers le passé, puisqu'elle entend rétablir le *statu quo ante*, revenir symboliquement et psychologiquement à la situation d'innocence qui a précédé la faute, niant ainsi l'histoire du sujet. L'option éducative oblige (...), moins à regarder derrière qu'à *scruter l'horizon* »<sup>25</sup>.

---

<sup>20</sup>Cf. E. PRAIRAT, *La sanction en éducation*, Paris, PUF, 2003, p.7.

<sup>21</sup> *Ibidem*, p.7.

<sup>22</sup> *Ibidem*, p.8.

<sup>23</sup> *Ibidem*, p.8.

<sup>24</sup> *Ibidem*, p.9.

<sup>25</sup> *Ibidem*, p.11. Je souligne.

Toutefois, la **FAUTE** est pensée comme « un acte de désobéissance et la sanction comme une mesure effaçant par l'efficace de la douleur la faute commise »<sup>26</sup>.

Une fois ayant compris que l'être humain inséré dans le groupe est un être autonome et coopération, la **FAUTE** ne devient plus « attitude de désobéissance mais rupture *du lien de solidarité*. La sanction valorisée n'a plus vocation à ramener l'individu à l'obéissance par une coercition douloureuse mais exige une *remise en état*. Elle veut faire supporter au coupable les conséquences de sa faute en lui infligeant une « sanction par réciprocité »<sup>27</sup>.

D'aucuns ont parlé, entre autres, de **la sanction naturelle**. Pour J.-J. **Rousseau**, « la seule punition acceptable est celle qui sanctionne les expériences de l'enfant. Il mange trop, il sera malade ; il est impoli, on ne lui adressera plus la parole »<sup>28</sup>. Herbert **Spencer** fera même l'éloge de la sanction naturelle.

Bref, cette conception comportementaliste prend la **NATURE** comme **MODELE** et non un **PRINCIPE DE LEGITIMIATION**. Cette théorie ne semble plus acceptable.

Je suis conscient que la question de la **SANCTION** nous renvoie à la problématique portant sur la personne humaine : **est-elle naturellement bonne ou mauvaise ou les deux à la fois ?** Pour ma part, j'opte pour la *IIIème Thèse sur Feuerbach* tout en soulignant que **l'être humain reste un MYSTERE** (cf. St Paul : Le bien que je vois, je ne le fais pas, mais je me retrouve en train de faire le mal. Qui me délivrera de cette chair ?).

Autrement dit, l'idée que nous nous faisons de l'être humain, quant à son agir, influence notre conception de la **SANCTION**. Et pourtant cette idée change

---

<sup>26</sup> *Ibidem*, p.13.

<sup>27</sup> *Ibidem*, p.15.

<sup>28</sup> Cf. *Ibidem*, p.77.

souvent ! L'Autre est-il un **ENFER** ? Mon **MIROIR** ou un **AUTRE-MOI** ?  
L'autre m'est-il une **CHANCE ANTHROPOLOGIQUE** ?

## 2.2. Quel paradigme éducatif pour la sanction ?

E. Prairat me sert de réflecteur.

Une sanction ( pour moi qui pense que l'Autre est un autre-moi, tous des êtres faillibles, perfectibles, consciencieux, paresseux, bienveillants-malveillants, mais toujours voulant vivre-ensemble) doit poursuivre **une triple fin**, à savoir une **fin éthique, une fin politique et une fin sociale**.

**La fin éthique** nous invite à ne pas penser comme Jean-Pierre OBIN pour qui la sanction n'est pas tournée vers le passé et l'individu, mais vers l'avenir et la société<sup>29</sup>. Elle est, en fait, selon moi, tournée et vers la société et vers l'individu et vers l'avenir, car « le puni ne saurait être un simple moyen, il doit aussi être une fin »<sup>30</sup>. Sachons que nous sommes toujours des apprenant.e.s, et que la **reconnaissance d'un droit à l'erreur et à la sanction valorisée ou éducative** est requise.

De ce fait, la sanction est considérée comme « un moyen de promouvoir un sujet responsable en lui imputant les conséquences de ses actes »<sup>31</sup>.

S'agissant de la **fin politique**, la sanction rappelle la primauté de la loi, car « « il n'y a pas de vivre-avec » [autrui] qui ne soit articulé à un « vivre-devant » [la loi]. Le vivre-ensemble ne peut être pensé comme ferme et permanent que sur fond d'une instance transsubjective. Et ce transsubjectif, c'est la loi »<sup>32</sup>.

---

<sup>29</sup> *Ibidem*, p.78.

<sup>30</sup> *Ibidem*, p.79.

<sup>31</sup> *Ibidem*, p.81.

<sup>32</sup> *Ibidem*, p.82.

Bref, il faut rappeler et appliquer la loi pour préserver l'identité et la cohésion du groupe. En effet, la loi nous relie par la dialectique des droits et des devoirs conjugués avec **l'obligation** et la **contrainte**.

Réfléchir sur la Sanction nous convie à réfléchir sur la qualité de nos lois<sup>33</sup> et ainsi comprendra-t-on que « la sanction ne prend sens et efficience que comme élément d'un dispositif plus global où se nouent paroles, lois et responsabilités »<sup>34</sup>.

Que dire de la **fin sociale** ? La sanction, pour la fin sociale, vise notre socialisation en orientant notre « comportement pour renouer le lien social que la transgression a défait. La sanction éducative, par-delà son effet césure, veut réinstaurer la victime et dans sa dignité et dans sa puissance d'agir. Elle entend réinscrire le coupable dans le jeu social de la réciprocité et reconstruire le lien social blessé et, par là même, redonner à la victime la place pleine et entière qui était la sienne avant la transgression »<sup>35</sup>. On cherche à sauver et le coupable et la relation (la reconstruire).

Ces trois fins présupposent l'existence de certains principes qui les fondent. De ce fait, penser la sanction éducative revient à la fonder. Nous en avons quatre pour le moment, et ce à la suite de Eirick Prairat.

## 2.3. Les Principes

### 2.3.1. Le principe de signification

La **sanction éducative ou écologique**, dans notre cas d'espèce, s'adresse à un individu inséré dans un groupe ou une société. Puisqu'elle s'adresse à un sujet, la sanction écologique renonce au **spectaculaire** qui se fait en vue de ceux qui n'ont pas fait mal, croyant le faire pour leur édification, pour les avertir, les

---

<sup>33</sup> *Ibidem*, p.82.

<sup>34</sup> *Ibidem*, p.83.

<sup>35</sup> *Ibidem*, p.85.

prévenir »<sup>36</sup>. Le fautif n'est pas à instrumentaliser, car il n'est pas un simple moyen.

**La sanction écologique**, dans son effectivité, n'a pas pour sens de **FAIRE VOIR**, mais de **DONNER À PENSER**. Qu'est-ce à dire ? Le sens d'être de la sanction n'est pas de « se servir d'un coupable, mais de **LUI SIGNIFIER**, et par là même de signifier aux autres, que c'est la loi qui aura le dernier mot »<sup>37</sup>.

Cette instance de **SIGNIFICATION** convoque la **PAROLE**, car « la peine doit être inaugurée par une parole »<sup>38</sup>. En effet, « toute punition qui n'est pas comprise est cruelle »<sup>39</sup>, dit-on. Je sais que la sanction peut être expliquée et justifiée sans être comprise, et ce suite à plusieurs causes. Pour ce faire, **l'effort de pédagogie** ou le « faire-comprendre » est requis à l'Éducateur qui a besoin d'être aussi éduqué.

### 2.3.2. Le Principe d'objectivation

La faute n'est pas **MANQUE** mais **MANQUEMENT** à une objectivité établie. « On sanctionne des « faire-contre », des actes attentatoires à l'ordre commun (...). On ne sanctionne pas un voleur mais un vol, on ne punit pas un tricheur mais la tricherie »<sup>40</sup>.

### 2.3.3. Le Principe de privation

La privation de l'exercice d'un droit, d'usage, l'interdiction d'activité, la mise à l'écart temporaire font que le contrevenant ne jouisse pas des avantages de la communauté et la privation s'inscrit « dans la dynamique de reconstruction du lien social »<sup>41</sup>.

---

<sup>36</sup> *Ibidem*, p.86.

<sup>37</sup> A. GARAPON et D. SALAS cités par *Ibidem*, p.87.

<sup>38</sup> E. PRAIRAT, *op.cit.*, p. 87.

<sup>39</sup> *Ibidem*, p.88.

<sup>40</sup> *Ibidem*, p.90.

<sup>41</sup> *Ibidem*, p.91.

### 2.3.4. Le Principe de socialisation

Quand la sanction s'accompagne « d'un geste du coupable à l'attention de la victime ou du groupe »<sup>42</sup>, elle devient alors un acte d'apaisement, de réparation, de bonne volonté manifestant « le souci de rester solidaire »<sup>43</sup>.

Comme processus de socialisation ou resocialisation, la sanction est une « occasion de rappeler une règle, un principe : un moment pour faire sentir que quelque chose d'important a eu lieu et que l'on ne fera pas silence. [Elle est] une occasion pour transformer un acte perturbateur en un moment de civisme (...). Enfin, une sanction éducative est une interpellation (...) »<sup>44</sup>.

---

<sup>42</sup> *Ibidem*, p.91.

<sup>43</sup> *Ibidem*, p.92.

<sup>44</sup> *Ibidem*, p.92.

## Conclusion

Que conclure et comment conclure ?

**Un seul constat** : Nous les philosophes, nous ne sommes que, dans la plus part de cas, des **simples poteaux indicateurs**<sup>45</sup> montant la voie à suivre sans y arriver nous-mêmes. Malheureux-se sera la personne qui fixera son regard sur le poteau et non sur la direction indiquée. Cela fut le lot de Moïse, très conscient de sa faute ; cela échappa à Karl Max qui a cru voir dans la Commune la réalisation de sa société communisée et 81 jours après, il déchantait.

En outre, la Philosophie de la sanction voudrait que celle-ci soit à la fois positive-récompense et négative-punition dans ses trois finalités.

Mais que dire de certains pays qui s'entêtent à détruire notre planète ? La question reste posée, car l'ONU reste une coquille de sanctions. Mais avec Tiken Jah Fakoli, je dirais : « Quand nous serons unis, ça leur fera mal » et **notre pays sera une SOLUTION et non un Slogan.**

**J'ai dit et je vous remercie.**

---

<sup>45</sup> La notion de poteau indicateur sera, un jour, développée afin d'indiquer le rôle principal du Philosophe dans la société.